

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021**

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2021/06/30-42**

**OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

**Membres présents :**

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

**Membres représentés :**

Marc Etienne LANSADÉ donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI  
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS  
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT  
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER  
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT  
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT  
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER  
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY  
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA  
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY  
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON  
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO  
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR  
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT  
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

**Membres excusés :**

Vincent MORISSE  
Philippe LEONELLI  
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER  
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

**Délibération n° 2021/06/30-42**

**OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020**

**Le rapporteur expose :**

**Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.**

**Le Compte administratif 2020 du budget annexe des déchets ménagers et assimilés est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.**

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe DMA de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses du budget annexe DMA pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, vice-président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

## DÉCIDE

### Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

### Article 2 :

DE DONNER ACTE à Monsieur le président de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez de la présentation faite du Compte administratif du budget annexe des déchets ménagers pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 223 792,66	0,00	9 223 792,66
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 974 657,99	0,00	2 974 657,99
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 943 362,32	0,00	9 943 362,32
66	CHARGES FINANCIERES	5 071,71	0,00	5 071,71
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	986 600,00	0,00	986 600,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	990 240,46	990 240,46
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		<b>23 133 484,68</b>	<b>990 240,46</b>	<b>24 123 725,14</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	37 815,51	0,00	37 815,51
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 632 185,20	0,00	2 632 185,20
73	IMPOTS ET TAXES	23 824 780,00	0,00	23 824 780,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 194 188,89	0,00	1 194 188,89
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	612 436,30	0,00	612 436,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 506,71	0,00	12 506,71
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 516,72	38 516,72
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		<b>28 313 912,61</b>	<b>38 516,72</b>	<b>28 352 429,33</b>
<i>Pour information</i>				
<i>R002 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		<b>1 398 265,40</b>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	101 834,22	0,00	101 834,22
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 661,08	0,00	290 661,08
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	879 765,67	0,00	879 765,67
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	285 386,15	0,00	285 386,15
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 516,72	38 516,72
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		<b>1 557 647,12</b>	<b>38 516,72</b>	<b>1 596 163,84</b>
<i>Pour information</i>				
<b>R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 571 068,99	0,00	2 571 068,99
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	68 000,00	0,00	68 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	990 240,46	990 240,46
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'investissement total</i>		<b>2 639 068,99</b>	<b>990 240,46</b>	<b>3 629 309,45</b>
<i>Pour information</i>				
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>6 127 180,06</b>		

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 : fonctionnement =	<b>+ 1 398 265,40</b>
investissement =	<b>+ 6 127 180,06</b>
Résultat de l'exercice 2020 : fonctionnement =	<b>+ 4 228 704,19</b>
investissement =	<b>+ 2 033 145,61</b>
Résultat de clôture 2020 à reporter : fonctionnement =	<b>+ 5 626 969,59</b>
investissement =	<b>+ 8 160 325,67</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

**Article 3 :**

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4 :**

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF DMA 2020  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	6 881 068,81	27 263 089,00	34 144 157,81
Titres de recettes émis	3 629 309,45	28 352 429,33	31 981 738,78
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	13 008 248,87	28 661 354,40	41 669 603,27
Mandats émis	1 596 163,84	24 123 725,14	25 719 888,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>			
Excédent	2 033 145,61	4 228 704,19	6 261 849,80
Déficit			
<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)</b>			
Excédent	6 127 180,06	1 398 265,40	7 525 445,46
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>			
Excédent	8 160 325,67	5 626 969,59	13 787 295,26
Déficit			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

<b>RESTES A REALISER 2020</b>	
RECETTES	225 457,00
DEPENSES	168 886,70
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	0,00
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT DES RAR</i>	56 570,30

**Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).**

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021\_06\_30\_42-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021